

Plan d'accompagnement à la transformation des EHPAD

(PACT-EHPAD)

FEUILLE DE ROUTE 2019

Introduction

Issu d'une large concertation partenariale avec les Départements, fédérations du secteur médico-social, représentants d'usagers et représentants de salariés, le Plan d'Accompagnement à la Transformation des EHPAD (PACT EHPAD) a été élaboré en 2018, au regard des difficultés rencontrées par les établissements.

Pluriannuel, il s'articule autour des axes suivants :

- Refonder la politique d'accompagnement des ressources humaines en EHPAD
- Assurer une veille régionale et un accompagnement des EHPAD en difficulté
- Accompagner l'évolution des projets de soin au regard de l'évolution du public accueilli
- Renforcer la territorialisation des EHPAD et ancrer l'EHPAD dans la Cité : vers la définition de nouveaux modèles

Son actualisation en 2019 s'inscrit dans le contexte particulier de la concertation Grand Age et Autonomie, dont le rapport de synthèse a été remis par Dominique Libault fin mars 2019, comportant 175 propositions organisées autour de 5 axes :

- Un nouveau regard sur le grand âge
- L'autonomie de la personne au cœur de la stratégie
- Améliorer les conditions de vie de la personne âgée par la revalorisation des métiers, à travers un plan national pour les métiers du grand âge
- Mieux accompagner
- Un risque national à part entière avec un partenariat territorial renouvelé.

Si la loi Grand Age et Autonomie doit être votée à l'automne prochain, des mesures d'urgence sont d'ores et déjà actées en faveur des EHPAD, dans le cadre de la campagne budgétaire 2019 :

- Renforcement des moyens des EHPAD pour accroître les personnels soignants et moderniser les établissements (accélération de la convergence tarifaire sur 3 ans, astreintes mutualisées IDE de nuit en EHPAD)
- Déploiement de dispositifs innovants pour améliorer l'accès aux soins et le parcours de santé des personnes âgées en EHPAD comme à domicile
- La mise en œuvre de nouvelles solutions pour renforcer la prévention, le soutien à domicile et l'appui aux aidants (financements complémentaires dédiés à la prévention, solvabilisation de l'hébergement temporaire en sortie d'hospitalisation)

Le PACT EHPAD représente un accompagnement financier de l'ARS de de 35,7 M€ en 2019.
Le bilan des réalisations 2018 est joint en annexe.

AXE 1 - Refonder la politique d'accompagnement des ressources humaines en EHPAD

Le soutien aux ressources humaines dans les EHPAD fait l'objet d'actions partenariales constantes, notamment entre l'ARS et le Conseil Régional, concernant l'attractivité des métiers et le plan AS, dont les orientations ont été intensifiées et complétées dans le cadre du PACT EHPAD. L'amélioration des conditions de travail et l'attention à la qualité de vie au travail des professionnels viennent compléter le volet attractivité, pour faire en sorte de fidéliser les compétences qualifiées auprès des personnes âgées.

VALORISER L'IMAGE DES EHPAD ET ACCROÎTRE L'ATTRACTIVITÉ DU SECTEUR

Intensification du plan d'urgence pour garantir le remplissage des Instituts de Formation d'Aides-soignants :

→ Ouverture de 3 concours aides-soignants en 2019 : en complément du traditionnel concours de printemps (rentrée septembre) :

- Organisation d'un concours complémentaire exceptionnel en juin- juillet pour compenser la nouvelle baisse brutale des candidatures du premier concours, pour partie liée à un « effet parcoursup ». De nombreux candidats sont allés vers la sélection infirmière visant un accès plus aisé en raison de la disparition du concours. En relation avec la Région nous avons ouvert 162 places supplémentaires, réparties sur les 5 départements pour favoriser le plein remplissage de l'appareil de formation, voire dépasser la capacité autorisée. **Cette initiative aura permis de « gagner » a minima plus de 200 élèves en formation.**
- Organisation du concours d'automne – déjà initié en 2018 – destiné à pourvoir une rentrée en janvier 2020. 129 places sont ouvertes avec 32 places supplémentaires ouvertes en formation par apprentissage, dont 20 à l'IFSO sur le site de Saint Gildas des Bois et 12 à l'IFAS de l'OGEC d'ANCENIS.

→ Proposition d'accompagnement de l'expérimentation d'un accès sans concours pour 10 à 12 aides-soignants exerçant dans des EHPAD privés non lucratifs (0,3 M€) sur la base d'un processus d'accompagnement basé sur le dispositif CLéA et des modalités spécifiques en lien avec les Instituts. Les travaux nationaux en cours sur la réforme du référentiel métier et de la formation aide-soignante diffèrent la mise en œuvre de ce dispositif, dont la vocation est de valoriser les possibilités d'accès à la formation des professionnels en exercice afin de consolider les parcours de professionnalisation et améliorer l'adaptation aux exigences de l'emploi.

→ Expérimentation de sélection sans concours par repérage des habiletés en situation simulée. Projet différé en raison des travaux nationaux qui intègrent une révision des modalités de sélection. Ce dispositif innovant sera proposé en modèle expérimental afin de contribuer voire fiabiliser les propositions qui seront retenues pour les formations futures.

→ Accompagnement de l'accès sans concours pour les agents d'EHPAD relevant de la fonction publique hospitalière (0,5 M€)

→ Poursuite de l'accompagnement financier des parcours professionnels vers les fonctions AS/AES/AMP de professionnels en EHPAD (0,75 M€)

- Accompagnement financier du déploiement de la formation par apprentissage (0,5 M€)
- Les trois concours de 2019 bénéficient de modalités d'accompagnement des services de l'ARS et de la Région pour harmoniser les conditions d'accès, renforcer la communication spécifique et favoriser une gestion régionale (des principes et un cadre communs) et territoriale de ces dispositifs de sélection.

Mise en oeuvre de mesures de soutien du remplacement des personnels

- Pendant la période estivale : recensement des élèves IDE intéressés par des remplacements estivaux.
- Soutien financier de l'ARS à l'expérimentation en 2019 d'une plateforme ETTIC (0.05 M€) portée par des associations dans le champ du handicap, ayant vocation à s'ouvrir aux EHPAD intéressées en 2020. Cette plateforme a pour objet la mise à disposition à but non lucratif de personnels intérimaires, par l'intermédiaire d'une entreprise de travail temporaire spécialisée dans le secteur médico-social. Le projet vise à faciliter les démarches de recrutement des structures sociales, médico-sociales et de l'aide à la personne, dans un contexte de pénurie de professionnels et dans un objectif de professionnalisation et fidélisation du vivier de candidats. La plateforme de mise en relation numérique pourrait intéresser un grand nombre de structures en région, en ce qu'elle ambitionne d'apporter une réponse adaptée aux réalités du terrain, réactive et moins onéreuse que les prestations des sociétés d'intérim ; mais aussi d'investir dans les compétences des professionnels du vivier.

Conduire une stratégie régionale pour valoriser l'image des EHPAD et accroître l'attractivité du secteur :

- Coconstruction par l'ARS et le Conseil Régional d'un plan de communication (automne 2019) : 0,2 M€, à parité
- Diffusion du documentaire « prendre soin » en Mayenne et en Vendée, campagne d'échanges pédagogiques auprès des formateurs en IFAS.
- Mobilisation des acteurs sur le territoire ligérien et coordination des initiatives développées dans le cadre de la «Semaine bleue», remise du Prix Chronos de Littérature nationale en territoire Ligérien (URIOPSS)

Améliorer la qualité de vie au travail des professionnels :

- Améliorer la qualité de vie au travail en EHPAD :
 - Installation d'un observatoire régional qualité de vie au travail
 - Accompagnement du projet « défi EHPAD ». Un appel à candidatures va être lancé auprès d'EHPAD enregistrant des indicateurs de performance dégradés (absentéisme, turn over,...) pour leur faire bénéficier d'un accompagnement individualisé à la mise en oeuvre de démarches managériales de proximité en faveur de la QVT. Ces défis permettront de contribuer à l'amélioration de la qualité et la sécurité des soins et au bien-être des salariés. (0,6 M€)
 - Poursuite de l'équipement en rails plafonniers (1,8 M€)

- Portage de l'axe qualité de vie au travail par Qualirel
- Poursuite du financement des actions d'amélioration des conditions de travail dans le cadre des CLACT retenus en 2018 (0,73 M€)

➔ **Soutenir les équipes managériales dans l'accompagnement du changement :**

- Poursuite des clusters QVT en Mayenne et en Sarthe
- Soutien aux innovations et collectifs managériaux (appel à candidature lancé par la FHF)

➔ **Ancrer l'EHPAD sur son territoire :**

- Création d'une mission d'appui à l'animation territoriale de la formation (MATAF), qui visera, dans le champ du médico-social, à apporter une aide méthodologique aux instituts pour favoriser le lien avec les employeurs et opérateurs de l'emploi, afin de créer un écosystème favorable à l'attractivité et la fidélisation des professionnels en structures et à domicile. Cette mission aura également vocation à promouvoir les expériences innovantes sur les métiers en tension qui sont portées sur les territoires.
- L'interaction entre les établissements et les instituts a vocation à se développer et à s'intensifier sur l'axe de travaux territoriaux qui porteront fin 2019 et 2020 sur :
 - ◇ L'accompagnement de projet de formation de territoire
 - ◇ La structuration d'initiatives, aujourd'hui dispersées
 - ◇ La structuration de plans d'actions qui porteront autant sur la valorisation du secteur, que sur la promotion d'innovations et d'expériences probantes ou encore sur l'apport de contenus ou de dispositifs de formation revisités.
 - ◇ Prise en compte renforcée au sein de la formation des techniques de simulation en santé : l'Agence accentue la formation des formateurs et participe à l'équipement de simulateurs de vieillissement et de handicap.

AXE 2 - Assurer une veille régionale et un accompagnement des EHPAD en difficulté

La mise en œuvre de la réforme de la tarification conduit à une plus grande autonomie de gestion des organismes gestionnaires, impliquant une évolution des relations avec les autorités de tarification et un meilleur repérage et accompagnement des établissements en difficulté.

RÉNOVER LES RELATIONS ENTRE INSTITUTIONS ET ORGANISMES GESTIONNAIRES :

- Rénovation de la structure d'appui aux ESMS via la création d'une mission d'appui à la performance
- Rénovation de l'outil CPOM et du guide méthodologique de contractualisation

REPÉRER ET SOUTENIR FINANCIÈREMENT LES EHPAD EN DIFFICULTÉ :

- Neutralisation de la convergence négative soin et dépendance (1,6 M€)
- Financement d'une prestation d'accompagnement à la cessation de site (0,03 M€)
- Accompagnement financier des opérations d'investissement (6,5 M€)

DÉFINIR DE NOUVEAUX MODÈLES ÉCONOMIQUES :

- Participation aux groupes de travail initiés par le Département de Loire-Atlantique sur les mutualisations et l'offre d'accompagnement des projets immobiliers

AXE 3 - Accompagner l'évolution des projets de soin au regard de l'évolution du public accueilli en EHPAD

L'évolution du public accueilli en EHPAD, se caractérisant par une plus grande dépendance des résidents et une augmentation des troubles cognitifs et des polyopathologies, implique une évolution des projets de soin des établissements. Cette réflexion doit être menée dans un cadre territorial et transversal, en incluant le secteur libéral et hospitalier et en favorisant des modalités innovantes d'accompagnement.

RENFORCER LA MÉDICALISATION DES EHPAD ET L'ACCOMPAGNEMENT DES RÉSIDENTS ATTEINTS DE TROUBLES COGNITIFS ET DES PUBLICS SPÉCIFIQUES :

- Accélération de la médicalisation des EHPAD via l'accélération de la convergence tarifaire (12,2 M€)
- Accompagnement financier de la formation d'assistants de soins en gérontologie (0,8 M€)
- Labellisation de 8 PASA à l'été 2019 (0,2 M€)
- Expérimentation en Maine-et-Loire d'une équipe mobile cognitivocomportementale (0,13 M€)
- Lancement d'une réflexion régionale sur l'accompagnement des résidents avec troubles du comportement

RENFORCER LES ACTIONS DE PRÉVENTION POUR LES RÉSIDENTS AU SEIN DES EHPAD :

- Appel à candidature relatif à l'éducation physique et sportive adaptée (2 M€)
- Appui des Structures Régionales d'Appui et d'Expertise (nutrition, déficiences sensorielles)
- Inclusion de mesures de prévention dans le cadre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM)

RENFORCER LES ACTIONS RELATIVES AUX HOSPITALISATIONS ÉVITABLES :

- Lancement en juin 2019 d'un nouvel appel à candidature relatif aux astreintes IDE de nuit mutualisées entre EHPAD (0,6 M€)
- Poursuite du déploiement de la télémédecine en EHPAD, en particulier en zones sous-denses (0,6 M€ FIR e-santé chaque année). Des chargés d'appui e-santé sur les territoires accompagneront les professionnels en proximité pour faciliter l'appropriation des technologies et développer les usages

ACCOMPAGNER LA MISE EN ŒUVRE DES DÉMARCHES QUALITÉ :

- Accompagnement via des financements complémentaires dans le cadre des CPOM (4,4 M€)
- Mobilisation du réseau QualiRELSanté

AXE 4 - Renforcer la territorialisation des EHPAD et ancrer l'EHPAD dans la cité : vers la définition de nouveaux modèles d'accompagnement

La multiplicité des défis auxquels vont être confrontés les EHPAD dans les années à venir (transition démographique, évolution du public et de ses aspirations, défi financier) implique de repenser le modèle d'EHPAD de demain, en renforçant son ancrage sur les territoires, en l'ouvrant vers le domicile et en accompagnant le changement par une politique innovante des ressources humaines en EHPAD.

RENFORCER LA GOUVERNANCE DES EHPAD SUR LES TERRITOIRES :

- Constitution en cours d'un outil cartographique prospectif relatif aux enjeux territoriaux d'investissement
- Accompagnement à la constitution de collectifs managériaux par la FHF
- Accompagnement et soutien des projets de mutualisation

DÉFINIR DE NOUVEAUX MODÈLES D'ACCOMPAGNEMENT SUR LES TERRITOIRES :

- Lancement le 15/05 de l'appel à manifestation d'intérêt relatif à l'expérimentation de dispositifs innovants de vie à domicile pour personnes âgées en perte d'autonomie (0,9 M€)

AMÉLIORER LE RECOURS AUX DISPOSITIFS DE RÉPIT PAR LEUR TERRITORIALISATION ;

- Lancement d'une étude régionale sur les accueils de jour
- Solvabilisation de places d'hébergement temporaire pour des personnes âgées sortant d'hospitalisation (0,16 M€)

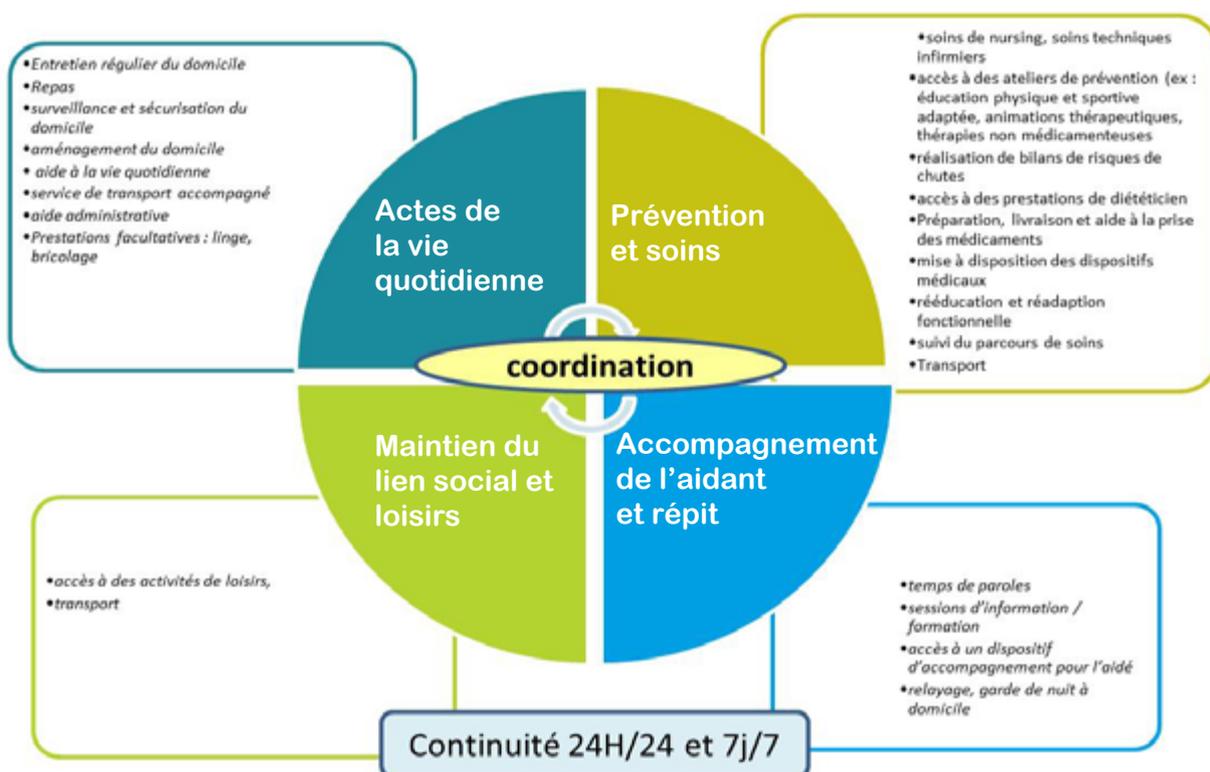
ZOOM SUR :

L'appel à manifestation d'intérêt « dispositifs innovants de vie à domicile pour personnes âgées en perte d'autonomie »

Cet appel à manifestation d'intérêt, lancé le 15 mai 2019, a pour objectifs :

- D'expérimenter sur un territoire de nouvelles modalités organisationnelles entre prestataires (institutionnels, domicile...) permettant à des personnes âgées en perte d'autonomie (GIR1 à 4) de bénéficier à domicile d'un panier de services dans lequel elles pourront disposer de prestations à géométrie variable et évolutives, en fonction de leurs besoins
- De mettre en œuvre un accompagnement global avec une surveillance 24H/24H, s'appuyant sur les ressources du territoire
- D'expérimenter des modalités innovantes d'accompagnement à des moments charnières (ex : nuit)

Le dispositif cible proposé dans la région : développer une offre de services globale s'appuyant sur les ressources du territoire



22,9 M€ MOBILISÉS

AXE 1 - Refonder la politique d'accompagnement des ressources humaines en EHPAD

- ✓ Plan d'urgence IFAS
 - Communication harmonisée
 - 2ème concours à l'automne
- ✓ Diagnostic partagé avec les instituts des capacités de formation AS
- ✓ Soutien à la promotion professionnelle et formation continue:
2,8 M€ pour formations qualifiantes et continues et accueil des stagiaires
- ✓ Ateliers AS
- ✓ **CLACT2018-2019 : 0,5 M€ en 2018**
Priorité au financement d'équipement (prévention des TMS), d'analyses de pratiques (cohésion d'équipe) et d'actions collectives de santé et bien être (reconnaissance et convivialité)
- ✓ **QVT 2018 :**
1,8 M€ pour l'équipement de près de 800 chambres en rails plafonniers
- ✓ **AAP innovations matérielles des conditions de travail :**
0,2 M€ pour accompagner 6 projets

AXE 2 - Assurer une veille régionale et un accompagnement des EHPAD en difficulté

- ✓ 0,9 M€ mobilisés pour neutraliser l'effet négatif de la convergence dépendance
- ✓ 4,6 M€ mobilisés pour accompagner des opérations d'investissement
- ✓ 1,2 M€ mobilisés pour accompagner les EHPAD en difficulté
- ✓ Création d'une mission établissements et territoires à enjeux au sein de l'ARS
- ✓ Financement d'une prestation d'accompagnement à la cession de site (0,1M€)
- ✓ Saisine des instances nationales par le CD44 sur l'optimisation des indicateurs

AXE 3 - Accompagner l'évolution des projets de soin au regard de l'évolution du public accueilli en EHPAD

- ✓ 4,1M€ mobilisés pour renforcer la médicalisation des EHPAD
- ✓ 1,2 M€ mobilisés pour mettre en œuvre des actions d'éducation physique et sportive adaptée en EHPAD
- ✓ Dispositifs d'astreintes mutualisées IDE de nuit (0,9M€) : 16 dispositifs déployés dans la région, couvrant 10 133 places dans 127 EHPAD
- ✓ Poursuite du déploiement de la télémédecine (Passage de 50 à 100 EHPAD équipés en télémédecine)
- ✓ 4,5 M€ mobilisés afin d'accompagner les CPOM
- ✓ Accompagnement par QualiRELSanté

AXE 4 - Renforcer la territorialisation des EHPAD et ancrer l'EHPAD dans la cité : vers la définition de nouveaux modèles d'accompagnement

- ✓ Animation d'une réflexion régionale par le CREAL sur l'EHPAD de demain et l'évolution vers des pôles ressources gérontologiques locaux
- ✓ Participation aux travaux « bien vieillir en Mayenne »